

Formation continue : stages MIN ASH 2022/23

En application de [l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017](#) modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le BO sur le sujet vient de paraître :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo25/MENE22216903C.htm>

Important : Une priorité sera donnée aux candidat·es qui ont eu un stage MIN qui a été annulé ou interrompu à cause de la crise sanitaire. La priorité est aussi donnée aux collègues ayant un CAPPEI et qui arrivent sur un poste demandant des modules de professionnalisation.

La circulaire est sur ce lien : <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/recueil-des-candidatures-pour-les-modules-de-formation-d-initiative-nationale-dans-le-domaine-de-la-scolarisation-des-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers-312495.kjsp?RH=1192696847494>

La campagne d'inscription est ouverte généralement en fin d'année scolaire (mois de juin, voire juillet) avec des délais d'inscription extrêmement courts et un nombre de places très limité pour l'année scolaire suivante.

Nous vous invitons à consulter l'Intranet de l'académie de Poitiers régulièrement, notamment à partir de début juin.